

**PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2025 A 19H30
(DATE DE CONVOCATION : 18 DECEMBRE 2025)**

Présents : Nathalie BERTILLON, Céline COPUR, Alain GROSDÉMANGE, Hervé GUINOT, Gérard HERRMANN, Yves LAPLACETTE, Emanuela PALHEIRO

Excusés : Monique LEMAIRE, pouvoir à Hervé GUINOT
GAVAND TUPINIER Christine, pouvoir à Nathalie BERTILLON
Michaël LEGRAND

Absent : Patrick PARISE

Secrétaire : Céline COPUR

Ordre du jour

0. Approbation du précédent procès-verbal
1. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026
2. Validation du bail de location à la SAS « Le Relais des Monts »
3. Réforme des ouvrages de la bibliothèque
4. Débat pour les futures locations aux associations non corcelloises
5. Informations et questions diverses

00 - Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- *Acceptation d'un don pécuniaire de l'association de Loisirs de Corcelles*
- *Convention de gestion de l'Energie des Points Communaux d'éclairage public*

Ces nouveaux points à l'ordre du jour sont acceptés, à l'unanimité, et seront abordés, respectivement, en point n° 1 et point n° 2.

01 – Acceptation d'un don pécuniaire de l'association de Loisirs de Corcelles

La commune a reçu un don de 300€ de l'association de Loisirs de Corcelles-les-Monts suite à l'organisation d'une manifestation qui s'est tenue dans la salle des fêtes les 29 et 30 novembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'encaissement du don et remercie l'association.

02 - Convention de gestion de l'Energie des Points Communaux d'éclairage public

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 (convention de gestion de l'Energie des Points Communaux d'éclairage public). Modification des articles 5 et 6 concernant les modalités patrimoniales et les modalités financières et budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cet avenant.

03 - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ... ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'ouvrir le quart des crédits du budget primitif de l'exercice 2025 des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement 2026 dans la limite précisée ci-dessous :

Chapitre 21 - investissement 2025 : 359 000 € / 4 = 89 750 €

- Article 2132 48 000 €

Chapitre 23 – investissement 2025 : 261 000 € / 4 = 65 250 €

- Article 231 23 000 €

04 - Validation du bail de location à la SAS « Le Relais des Monts »

Monsieur le Maire présente les modalités du bail consenti par la commune à la SAS « Le Relais des Monts ». Les points essentiels sont :

- début de bail au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 9 ans (bail commercial 3-6-9)
- bail consenti moyennant un loyer mensuel de 900€ HT avec une réduction de 100% la 1^{ère} année, 50% la 2^{ème} année et plein tarif à partir de la 3^{ème} année
- révision annuelle du montant du loyer
- ce bail concerne l'entière disponibilité du bâtiment (rez-de-chaussée, 1^{er} étage et sous-sol). La sous location d'une partie du bâtiment n'est pas autorisée.
- ce bail est consenti pour une activité de bar, restaurant, dépôt de pain, portage de repas, plats à emporter et l'organisation d'événements liés à l'activité du commerce
- avant de procéder au vote, Monsieur Yves LAPLACETTE, 1^{er} Adjoint, informe l'assemblée « qu'il regrette la non valorisation financière de l'étage »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes du bail par 8 voix Pour et 1 Contre (Yves LAPLACETTE).

05 - Réforme des ouvrages de la bibliothèque

Chaque année, les bénévoles de la bibliothèque proposent une liste d'ouvrages délaissés par les lecteurs ou n'étant plus d'actualité afin de faire de la place pour accueillir de nouveaux ouvrages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réformer les 120 ouvrages proposés, correspondant à un prix d'achat de 824,47€.

06 - Débat pour les futures locations aux associations non corcelloises

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de problèmes rencontrés dans le cadre des locations de la salle Eiffel par des associations non corcelloises. Après débat, il est convenu de revoir les modalités d'indemnisation des frais supportés par la commune (EDF, chauffage, entretien, eau...) lors d'une mise à disposition gratuite. Une révision du règlement de la salle sera engagée ultérieurement.

Le conseil prend acte.

07 - Informations et questions diverses

- Informations
 - Pour limiter les risques d'accidents concernant les cyclistes empruntant le Chemin de Vergy dans le sens Gouville à Flavignerot, il est prévu d'installer un panneau STOP ou autres dispositifs avant la traversée de la route menant à Marsannay-la-Côte
 - Le 4 août 2026 le Tour de France cycliste féminin traversera la commune pour l'étape menant de Gevrey-Chambertin à Dijon
 - Renaturation du parc communal : le remplacement des arbres et végétaux morts interviendra la dernière semaine de janvier 2026

- Les moustiques tiges : une étude récente de Dijon Métropole (DM) montre que sur l'ensemble des communes de DM, 2 communes sont, à ce jour, épargnées : Corcelles-les-Monts et Flavignerot
 - Loi du 22 décembre 2025 portant sur la création d'un statut de l'élu
 - DIVIA : l'accès au bus à la demande va évoluer pour les réservations qui pourront être initiées directement à partir du site divia.fr et l'application de [divia mobilités](#)
 - Vœux de la municipalité : 16 janvier 2026 à partir de 18h30
-
- Question posée par Monsieur LAPLACETTE, 1^{er} Adjoint, concernant les bio-seaux et la possibilité de pouvoir utiliser des sacs compostables et biodégradables à l'intérieur des seaux. La question sera posée au service métropolitain concerné
 - Question posée par Monsieur LAPLACETTE, 1^{er} Adjoint, concernant l'état du lavoir Rue de la Haie, suite aux dommages occasionnés par un véhicule. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été informé par un riverain dès le 26/11/2025. Une visite sur place avec le personnel communal a permis de constater qu'il n'y avait pas péril en l'état. Une sécurisation sommaire a été effectuée. Un dossier d'indemnisation a été déposé à notre assurance, sans succès, du fait de l'absence d'un responsable identifié. Des demandes de devis sont en cours.

Séance levée à 20h55

Le Maire,
Gérard HERRMANN

La Secrétaire,
Céline COPUR